

COMMUNE DE BOFFRES

Compte – Rendu N° 06-2015

Réunion du Conseil municipal du 29 juin 2015

L'an deux mil quinze le 29 juin 2015 à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Blanc, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, Fournier, Julien, Tisseron, Vacher.

Procurations : Mme Bourghelle à Mme Bos, et Mr de Pampelonne à Mme Roumanet, Mr Mandier à Mme Saint-André

Délibération n° 15.027: Inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées.

Les chemins de randonnées de la commune sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de randonnées. Le conseil avait délibéré en 2006 ; il manque les chemins suivants, qu'ils convient d'y inscrire

- Le chemin rural de la Croix st André
- Le chemin rural de Herbasse à Palmyre
- Le chemin rural de Barritte à lierne

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 15 voix pour, accepte l'inscription des chemins au PDIPR .

Délibération n° 15.028 : Vote des subventions 2015 à l'association « Judo club de Vernoux »

Le conseil municipal par 15 voix pour décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant.

3 enfants de la commune de Boffres, soit 90€

Délibération n° 15.029 : SDE 07 Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés

La loi NOME du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés au 1er janvier 2016 en électricité.

Les collectivités publiques sont soumises au code des marchés publics, le choix du fournisseur doit être effectué via une procédure de mise en concurrence.

COMMUNE DE BOFFRES

Le SDE souhaite organiser un groupement d'achat d'énergies avec les communes adhérentes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 15 voix pour autorise la commune à adhérer au groupement et signer la convention d'adhésion.

**Délibération n° 15.030: sortie patrimoine Ecole , visite du site archéologique ,
remboursement de la subvention**

L'école a obtenu pour la sortie à ALBA une subvention du Conseil Général d'un montant de 132euros, il est versé un acompte de la subvention de 118.80 à la commune, qui le rembourse à l'OCCE.

Le conseil municipal par 15 voix pour accepte le remboursement à l'OCCE d'un montant de 132€.

Délibération n° 15.031: Déclassement et déplacement d'une partie de chemin de Préron

L'enquête publique a eu lieu du 18 mai au 1^{er} juin, le commissaire enquêteur a établi son rapport et émit un avis favorable avec les réserves suivantes :

- Un enrochement suffisant doit être effectué afin d'éviter une déclivité importante et que la finalité de ces travaux aient l'approbation de la commune.
- Que soient établies toutes servitudes éventuelles de passage et d'entretien concernant l'alimentation en eau potable, énergie électrique ou autre si elles existent sur l'ancien passage à moins que ces différentes alimentations soient également déplacées sur la nouvelle voie.
- Que le demandeur ne ferme pas l'ancien passage à moins de 2.50m au droit de sa propriété et du nouveau tracé.

Le conseil municipal par 15 voix pour accepte le déclassement et reclassement d'une partie du chemin, il devra être conforme aux réserves émises par le commissaire enquêteur.

Délibération n° 15.032: AMF motion de soutien à l'action de l'AMF

Mr WEISS, Président de l'Association des Maires d'Ardèche, demande aux communes de délibérer pour soutenir les actions de l'AMF, pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'ETAT .

Questions diverses :

- Information sur le Schéma de mutualisation qui fait l'objet d'une étude par le Cabinet KPMG, en vue de la mutualisation ou du transfert de compétences dans plusieurs domaines à la communauté de Communes. Plusieurs commissions sont créées.

M r Mandier participera aux réunions de la commission « Equipes techniques territoriales ».

- Départ de Mme QUEUNIET agent à la cantine scolaire. Une commission composée de : Mmes Bos, Kohler, Messieurs : Edmont, Fournier, de Pampelonne, étudiera les dossiers de candidature.
- Installation des jeux d'enfants, 4 jeux nouveaux et 2 jeux rénovés sont installés à côté du Jeu de Boules.
- Contrôle de tous les bâtiments communaux par le bureau VERITAS , petit travaux à effectuer dans les différents locaux.

Dans le local attribué aux jeunes, installation d'extincteurs, panneaux sécurité, toilettes, issue de secours.

- Voirie : les travaux de goudronnage effectués par l'entreprise E26, et ceux de fauchage sont terminés et satisfaisants.
- Lettre de Mr le Sous –Préfet concernant les nouvelles réglementations applicables pour l'utilisation des portables au volant.

Vu pour être affiché le 30 juin 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire



R. EDMONT